

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE B A R D O S
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 10 MAI 2022

**OBJET : SDEPA : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE
D'OUVRAGE ELECTRIQUE SOUTERRAIN**

PROGRAMME SECURISATION RESEAU BT P48 « MOULIN D'ERMONT » – PARCELLE ZH 9

L'an deux mille vingt-deux, et le dix mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Henri DIRIBARNE, 1^{er} adjoint en raison de l'empêchement de Madame la Maire.

PRESENTS : DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉE : BEHOTEGUY Maïder

Le 1^{er} adjoint expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre des travaux de sécurisation du réseau BT du poste 48 « Moulin d'Ermont » réalisés par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle ZH 9 (domaine privé de la Commune).

Il explique qu'il convient de ce fait de constituer une servitude de passage d'ouvrage électrique souterrain à titre gratuit.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le 1er adjoint dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE que la parcelle cadastrée ZH 9 soit grevée d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;

PRÉCISE que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le SDEPA ;

AUTORISE la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le 1^{er} adjoint à la Maire empêchée

Henri DIRIBARNE

